



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-65 (2019)

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 13 mai 2019, le conseil municipal adoptait le règlement numéro et 6-1-65 (2019);
- l'objet du règlement numéro 6-1-65 (2019) est d'autoriser l'usage «bureau» ainsi que les usages «école privée, école de musique, école de danse, agence de voyage et service de garderie» dans la zone P-311. Cette dernière est située le long de la section nord de la rue Saint-Jacques, entre les rues Sainte-Anne et Saint-Paul;
- l'original du règlement numéro 6-1-65 (2019) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau;

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 21 mai 2019.

La greffière,

Geneviève Dupras